

Note d'orientation quatre

Collaborer avec la société civile

4



C'est aux pouvoirs publics qu'il incombe, en dernier ressort, de garantir l'accès universel aux services de santé maternelle, néonatale et de l'enfant. Mais les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires incontournables dans la mise en place de systèmes de santé équitables qui répondent aux besoins de toutes les familles et qui soutiennent la volonté politique nécessaire pour parvenir à la couverture universelle. Les pouvoirs publics doivent absolument établir des partenariats avec les OSC et créer des conditions leur permettant de prendre une part active et constructive au dialogue sur les politiques sociales à mener.

LE RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MATIÈRE DE SANTÉ MATERNELLE, NÉONATALE ET DE L'ENFANT : AU-DELÀ DE LA PRESTATION DE SERVICE

Les OSC à but non lucratif, dont la nature et la puissance varient énormément d'un pays à l'autre, ont joué un rôle crucial dans la prestation de services de santé aux femmes et aux enfants. Les organisations, les associations et les réseaux de la société civile permettent de faire entendre efficacement les préoccupations de la population sur les questions liées à la santé en général et le fonctionnement des systèmes de santé en particulier. Ils tirent leur force et leur crédibilité de leur attitude responsable et du rôle constructif qu'ils jouent dans de nombreux pays et qui suscite l'appui de l'ensemble de la communauté. Avec la Conférence sur la Population et le Développement de 1994 et le mouvement en faveur du droit à l'accès aux services de santé de la reproduction qui a suivi, les OSC ont participé à nouveau à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et des

programmes - une fonction spécifique et distincte de la prestation de services mais souvent tout aussi importante. La participation des OSC au dialogue sur les politiques à mener peut renforcer l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la santé de la mère et de l'enfant et de la couverture universelle et améliorer la gestion publique du secteur de la santé.

Mobilisation sociale ► Les OSC ont une première fonction importante : elles peuvent contribuer à rendre le système de santé plus efficace en aidant les familles à obtenir les soins auxquels elles ont droit mais qu'elles obtiennent difficilement. Les obstacles administratifs, culturels et financiers semblent souvent insurmontables et les familles ne sont pas suffisamment informées de leurs droits et des choix qui leur sont offerts. Dans de nombreux pays, les OSC ont mis au point des approches novatrices et participatives pour collaborer avec les communautés et créer des réseaux de soutien pour remédier à ces problèmes. C'est là un point particulièrement important lorsque les familles défavorisées ont peu accès aux soins ou se trouvent confrontées à la discrimination,

l'exploitation financière ou la surmédicalisation. Lorsque leur situation se dégrade, les patients sont souvent impuissants face à la complexité des procédures juridiques ou aux entraves érigées par les organisations professionnelles et en beaucoup d'endroits, les OSC leur offrent un moyen de se protéger et de faire valoir leurs droits.

Susciter une volonté politique et contribuer à la conception des politiques ► Pour mettre au point une politique efficace, il faut du temps et un engagement sans faille, ce qui est parfois difficile en cas de changements dans la classe politique ou dans la situation internationale. Il est rare que des changements durables puissent être apportés sans soutien populaire. Les OSC jouent souvent un rôle essentiel pour garantir que la santé maternelle, néonatale et de l'enfant demeure une priorité absolue. Elles se sont souvent intéressées à des questions qui ne font pas la une de l'actualité, comme les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité, les grossesses des adolescentes, la maltraitance de l'enfant ou la marginalisation de certaines catégories de la population, et c'est là le plus important, ont souvent aidé ceux qui, dans le système, veulent introduire des changements en utilisant le soutien public ou en agissant de telle sorte que les politiques de santé publique tiennent compte de la volonté de lutter contre les inégalités entre hommes et femmes, la pauvreté et l'exclusion.

Exiger que les pouvoirs publics et les dispensateurs de soins rendent des comptes ► Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les OSC apportent depuis longtemps le contrepois nécessaire à la transparence des systèmes de santé publics et privés. C'est peut-être ainsi que les OSC contribuent le plus utilement aux efforts en vue de parvenir à la couverture universelle. Ces organisations ont souvent fait preuve d'une grande indépendance et se sont montrées capables, bien des fois, de contrer les intérêts particuliers en dénonçant la mauvaise gestion des services de santé ou en prônant des allocations budgétaires équitables, efficaces et suffisantes. Dans bien des cas, elles ont défendu des groupes marginalisés que les pouvoirs publics avaient des difficultés à desservir ; elles ont parfois défendu le droit à l'accès aux soins, le respect de normes de qualité et l'accès équitable aux services.



Rafiqur Rahman/Reuters

Le droit à la santé : la mère et l'enfant ont des droits et il s'agit de lutter constamment pour les faire valoir.

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES OSC - RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES RESPONSABLES POLITIQUES

S'appuyer sur les OSC pour créer un large mouvement en faveur d'un engagement politique durable ► L'expérience montre que consacrer du temps et de l'argent à la création d'un mouvement en faveur de l'accès équitable à la santé maternelle, néonatale et de l'enfant permet d'obtenir de bons résultats. Les OSC ont déjà fait preuve de leur crédibilité et de leur créativité dans la mobilisation de larges mouvements de soutien. Les organisations de femmes, les groupes de consommateurs et les autres OSC qui défendent et soutiennent la santé maternelle, néonatale et de l'enfant et la couverture universelle peuvent accompagner l'impulsion et l'élan politiques nécessaires. En s'appuyant sur les efforts des OSC, les gouvernements peuvent gagner en crédibilité et s'inscrire davantage dans la durée, afin que leurs initiatives aboutissent à la couverture universelle des soins de santé destinés à la mère, au nouveau-né et à l'enfant.

Créer des conditions propices aux partenariats avec les OSC ► Les autorités doivent créer les conditions juridiques, financières et politiques propices à des partenariats efficaces avec les OSC. Pour apporter une contribution efficace, ces organisations doivent être correctement informées. Pour participer de manière effective, elles ont également besoin de ressources financières et d'appui pour renforcer leurs capacités. A cette fin, certains pays optent pour un financement de type social alors que d'autres ont institutionnalisé la collaboration et la passation de contrats avec des organisations à but non lucratif pour la prestation de services et ont élargi cette collaboration à un dialogue sur les politiques à mener. D'autres encore facilitent la contribution de donateurs locaux et étrangers. Les OSC plus puissantes - qui ont la liberté d'agir, disposent de ressources pour déployer leurs activités et qui doivent rendre des comptes - peuvent contribuer plus efficacement à la recherche, à la conception et à la mise en œuvre de mesures en vue d'atteindre la couverture universelle des soins à la mère, au nouveau-né et à l'enfant.

Inviter les OSC à participer à la conception des politiques et des programmes ► Pour que des partenariats entre les pouvoirs publics et les OSC se développent et perdurent, il faut se doter de moyens et de mécanismes spécifiques pour faciliter un dialogue constructif sur les programmes et les politiques à mener. Il faut pour cela permettre concrètement aux OSC, notamment à celles s'exprimant au nom des femmes et des jeunes, de participer, avec les pouvoirs publics et les partenaires du développement, à la fixation des priorités, aux propositions d'allocations budgétaires et de modèles de prestation de service, et à l'évaluation des progrès accomplis. Le dialogue doit se poursuivre, même lorsque les gouvernements changent ou quand les intérêts des partenaires du développement ne sont plus les mêmes. C'est seulement ainsi que l'on parviendra à apporter une contribution significative aux efforts en vue de l'accès universel aux soins.

Pour plus d'informations sur le Rapport sur la Santé dans le Monde veuillez consulter notre site web à l'adresse :

<http://www.who.int/whr/fr/>

ou contacter : Joy Phumaphi, ADG FCH (phumaphij@who.int)

Tim Evans, ADG EIP (evanst@who.int)

Wim Van Lerberghe, Rédacteur en chef du Rapport sur la Santé dans le Monde 2005 (vanlerberghe@who.int)

Crédits photographiques pour la première page :

photo de gauche, L. Gubb/OMS - photo de droite, Archives OMS